

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 28 juillet 2020, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents : M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré, M. Jacques Lirette, M. Francis Gagné et M. Raymond St-Onge.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Recommandation de paiement no. 2 pour la réfection des routes Blais, Laverdière et Viger ainsi que l'acceptation du certificat de réception provisoire des ouvrages;
- Signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau;
- Demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants;

130-07-2020

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 2 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES BLAIS, LAVERDIÈRE ET VIGER AINSI QUE L'ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES :

Considérant les travaux de réfection effectués sur les routes Blais, Laverdière et Viger;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 2 au montant de 41 211.09 \$ incluant les taxes en date du 21 juillet 2020 ainsi que le certificat de réception provisoire des ouvrages de WSP Canada Inc. concernant les travaux sur les routes Blais, Laverdière et Viger.

131-07-2020

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire M. André Gagnon à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

132-07-2020

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN
AUX PROJETS STRUCTURANTS :**

Considérant que le conseil municipal désire faire la construction d'un sentier asphalté multifonctionnel;

Considérant que pour réaliser ce projet, une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants est nécessaire pour le projet;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard dépose auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce, dans le cadre de son appel de projets 2020-2021, une demande d'aide financière d'un montant de 10 000 \$ au Fonds de soutien aux projets structurants 2020-2021, pour améliorer les milieux de vie pour le projet de la construction d'un sentier asphalté multifonctionnel.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que M. André Gagnon, maire et Mme Marie-Eve Parent, directrice générale, soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière